

SÉANCE DU  
29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Affectation du résultat  
2021 – Budget annexe  
Service de Soins  
Infirmiers à Domicile**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSÉ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC\*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE\*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

\*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

\*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

**Avaient donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame AGUINET  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT  
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Était absente :**

Madame LESUEUR

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SAUDO

**OBJET** : AFFECTATION DE RESULTAT 2021 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal vient d'examiner le Compte Administratif 2021 du budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile de la Ville de Saint-Germain-en-Laye dont les résultats vous sont rappelés ci-après :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	307 891,15 €	436 567,09 €
	INVESTISSEMENT	11 095,54 €	1 930,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0 €	155 981,90 €
	RESULTAT REPORTE INVESTISSEMENT	0 €	14 955,89 €
TOTAL REALISATIONS + REPORTS		318 986,69 €	609 434,88 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	0 €	0 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	307 891,15 €	592 548,99 €
	INVESTISSEMENT	11 095,54 €	16 885,89 €
	TOTAL CUMULE	318 986,69 €	609 434,88 €

∴ Soit un résultat global 2021 restes à réaliser inclus de + **290 448,19 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter :

- L'excédent de la section d'exploitation soit 284 657,84 € au financement de la section d'exploitation pour la totalité.

L'excédent de la Section d'Investissement soit 5 790,35 € sera repris au R001.

La reprise de résultats et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'affecter l'excédent de la section d'exploitation soit 284 657,84 € au financement de la section d'exploitation pour la totalité.

La reprise de résultats et ces affectations seront constatées au Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 du budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PRÉF. 78  
04.07.22

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*